



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

# VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

Arrêté réglementant la circulation et le  
stationnement des véhicules

**OBJET : permis de stationnement - fête des  
voisins - rue Monmory  
fpg**

**ARRETE N° A - T - 22 - 1252  
EN DATE DU 04 OCT. 2022**

**Le Maire de Vincennes,**

**VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2213-1  
et L.2213-2 ;

**VU** le Code général de la propriété des personnes publiques ;

**VU** le Code de la route ;

**VU** le Code de la voirie routière ;

**VU** le Code pénal ;

**VU** l'arrêté n° 2716 en date du 21 mai 2007, réglementant la durée du stationnement  
sur le territoire de la commune ;

**VU** la demande de Madame GARDERES Françoise concernant une neutralisation  
de la circulation rue Monmory pour l'organisation de la fête des voisins ;

**CONSIDÉRANT** que pour le bon déroulement de cette fête, il est nécessaire de  
modifier temporairement le régime de la circulation dans cette voie ;

## ARRÊTE

**ARTICLE I - Le 9 octobre 2022 de 11h00 à 18h00 rue Monmory la circulation  
est interdite** le passage des véhicules de secours est assuré en permanence par l'organisateur  
de la manifestation. L'espace ainsi libéré est occupé par le matériel nécessaire à cette fête des  
voisins.

**ARTICLE II** - La Ville de Vincennes procède à la mise en place des panneaux  
matérialisant ces dispositions.

**ARTICLE III** - Le présent arrêté est affiché aux endroits ordinaires et dans la voie  
concernée.

**ARTICLE IV** - Les infractions au présent arrêté sont constatées par des procès-  
verbaux.

**ARTICLE V** - Le Directeur général des services, le Directeur général des services  
techniques et de l'urbanisme, la Commissaire de police de Vincennes et les agents de la police  
municipale de Vincennes sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'application du présent  
arrêté.

**ARTICLE VI** - Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs.



Robin LOUVIGNÉ  
Adjoint au Maire  
chargé du cadre de vie, des mobilités  
et de la propreté